

ministère  
de l'Équipement  
des Transports  
de l'Aménagement  
du territoire  
du Tourisme et  
de la Mer



AUTORITÉ DE  
SURVEILLANCE

direction générale  
de l'Aviation civile

direction du Contrôle  
de la Sécurité

sous-direction  
de la Navigabilité  
et des Opérations

bureau Navigabilité  
des aéronefs  
d'Aviation Générale

## Bulletin de Recommandation

---

À L'ATTENTION DE Toutes DAC,  
DRAC,  
SAC et  
SEAC

Paris, le 28 juillet 2005

**objet :** Bulletin de recommandation n°01-2005

**référence :** DSC/NO-NAG – 2005-2333

**affaire suivie par :** Dauplain Pascal

Suite à un accident survenu en Norvège sur un ULM Savannah, le constructeur ICP de cet ULM a diffusé un service bulletin obligatoire référencé 02/2005 en date du 7 juillet 2005.

La DGAC recommande à tous les propriétaires d'ULM Savannah et Bingo d'appliquer ce Service bulletin, avant le prochain vol, dès réception de ce bulletin de recommandation.

**Hugues Le Cardinal**

Chef du bureau Navigabilité  
des aéronefs d'aviation générale.